

25 janvier 1973



CENTRE D'ÉTUDES ET
DE RECHERCHES SUR
LES QUALIFICATIONS

ARCHIVES

NOTE D'INFORMATION n° 11

LES ACTIVITÉS DU CEREQ EN 1973

Corrélativement à l'expansion très rapide des effectifs des enseignements de niveau secondaire et supérieur, s'est affirmée de plus en plus nettement, au cours de la décade antérieure, la nécessité de disposer d'un appareil d'étude capable d'éclairer l'action de tous ceux qui, à des titres divers, ont à prononcer des choix pour la définition et la mise en œuvre des politiques coordonnées de l'emploi et de la formation professionnelle.

Les efforts entrepris pour parvenir à un rapprochement significatif des données concernant l'évolution de l'emploi et les ressources des différents appareils de formations, tant initiales qu'ultérieures, en ont constitué une première étape indispensable.

La confrontation en termes globaux et statistiques des relations entre la formation et les activités professionnelles masque cependant la réalité complexe des phénomènes d'adaptation réciproque entre les compétences acquises grâce à la formation, leur utilisation au cours de la vie active et les « savoir-faire » professionnels.

La connaissance de ces rapports revêt une importance essentielle dans tous les pays économiquement avancés où la poursuite du développement dépend désormais très étroitement de la qualité de la formation des hommes et de sa capacité à devancer les évolutions prévisibles.

C'est dans cette perspective générale que s'inscrit la création en 1970 du Centre d'Etudes et de Recherches sur les qualifications, organisme public d'étude spécialisé qui a pour vocation d'apporter aux pouvoirs publics, comme aux partenaires sociaux, comme à tous ceux qui ont à connaître de ces problèmes, les éléments d'appréciation indispensables à l'adaptation et à la rénovation des contenus de formation.

Ainsi s'expliquent la structure du Centre en cinq départements et la mission confiée à chacun d'entre eux (1) :

Les départements « innovation et emploi », « fonctions professionnelles », « formations et carrières », procèdent à des investigations, avec des moyens d'analyse qui leur sont propres, pour :

- mettre en évidence les liens qui unissent les qualifications aux techniques et les faits nouveaux susceptibles de modifier les conditions de travail,
- analyser, comparer et suivre l'évolution des métiers à partir d'une observation continue des situations de travail,
- apprécier l'adéquation des formations aux emplois en cours de carrière.

Le département des « synthèses » fait le lien entre les investigations des autres départements et les informations statistiques ou économiques existantes, de façon à autoriser des bilans nationaux, régionaux ou sectoriels du point de vue des besoins en formation.

Un cinquième département : celui des « méthodes et programmes », auquel est rattaché le centre documentaire du CEREQ, est chargé d'élaborer les programmes d'activité, d'en coordonner l'exécution et de diffuser les résultats.

(1) Arrêté du 18 mars 1971 (J.O. 25 mars 1971, p. 2826).

I. — LES TRAITS DOMINANTS DE L'ANNÉE 1973

Disposant de ressources budgétaires propres depuis le 1^{er} janvier 1971, le Centre a mis à profit les deux années écoulées pour développer ses activités sur trois plans :

- en réalisant un programme d'études intérimaires correspondant à des sujets reconnus prioritaires lors des travaux préparatoires du VI^e Plan, ou à l'occasion de discussions entre l'Etat et les partenaires sociaux ;
- en élaborant une démarche originale de manière à organiser dans un ensemble cohérent les réponses qui doivent être apportées aux préoccupations des différentes instances, au service desquelles s'exerce son activité ;
- en engageant les études inscrites à son premier programme d'activité qui prévoyait le lancement en 1971 et 1972 d'un ensemble de travaux importants à la fois par l'ampleur des populations interrogées, par la variété des secteurs d'activité concernés et par leur signification, puisque ces travaux constituaient les bases d'une démarche plus globale à moyen terme.

S'inscrivant dans la perspective des orientations à moyen terme (pour la période 1972-1976), l'année 1973 doit présenter un double intérêt pour tous ceux qui auront à prendre connaissance des travaux du Centre :

- en premier lieu, les résultats d'études vont désormais se succéder à un rythme régulier :
 - les « notes d'information » continueront à rendre compte des travaux entrepris et à fournir une présentation synthétique des données recueillies ;
 - dès leur disponibilité, les travaux correspondant à des étapes intermédiaires dans la réalisation d'une étude feront l'objet de « documents de travail » à diffusion restreinte ;tandis que la présentation complète d'une étude achevée donne lieu à la publication de « dossiers » édités par la *Documentation française* (1).
- en second lieu, la collaboration avec les instances responsables de la politique de formation doit se développer progressivement.

En effet, le Centre d'études et de recherches sur les qualifications ne doit pas considérer que sa tâche est terminée lorsque sont publiées les conclusions d'une étude achevée. Une seconde phase s'ouvre alors : celle du *dialogue avec le formateur* pour examiner avec lui les conséquences à tirer des données obtenues et commentées.

Qu'il s'agisse de l'adaptation des contenus d'enseignement, de l'orientation à donner aux différents types de formation ou des instruments à fournir à tous ceux qui ont pour mission de guider jeunes et adultes dans leurs choix, le rôle du CEREQ n'est pas de se substituer aux organes de décision, mais il est de leur apporter une information qualitative complexe, portant sur l'évolution des exigences de qualification dans les différentes activités et sur l'utilisation réelle des compétences acquises grâce à la formation reçue ; il est ensuite de les aider à traduire cet enrichissement de la connaissance en recommandations pour l'action.

Les orientations à moyen terme, établies par le Conseil de perfectionnement du Centre, et soumises à l'avis de ses correspondants syndicaux et professionnels, indiquent de quelle manière les travaux s'ordonneront au cours des prochaines années pour apporter à ses utilisateurs les informations fines les mieux adaptées à leurs besoins.

Le programme d'activité pour 1972 et 1973 définit les études nouvelles qui doivent être engagées durant cette période : elles correspondent à la fois à une étape dans l'amélioration de la qualité des informations collectées, et à une

(1) On trouvera en annexe la liste des publications du CEREQ déjà parues.

tranche supplémentaire dans la couverture du champ des activités professionnelles et des différents niveaux et types de formation.

La prise en charge de réalisations nouvelles, comme le « répertoire des emplois » et le « bureau des statistiques professionnelles », ainsi que la participation du Centre au fonctionnement d'un « fichier automatisé » des études sur l'emploi et la formation professionnelle, ont pour but de doter l'ensemble des services et des partenaires intéressés d'instruments de travail permanents.

Distincts de « l'activité d'étude » stricto sensu, ces outils nouveaux représentent la contribution du Centre à la gestion d'un ensemble centralisé d'informations émanant de sources diverses, parmi lesquelles s'intégreront progressivement le résultat et le signalement de ses propres travaux.

II. — LES ORIENTATIONS A MOYEN TERME

Bien que sa mission de service public soit très spécialisée, le CEREQ doit, pour appréhender convenablement son domaine d'étude, diversifier les approches et les modes d'investigation.

Deux considérations convergentes justifient une telle orientation :

- d'une part, si tous les interlocuteurs du Centre ont pour point commun l'intérêt qu'ils portent aux phénomènes d'articulation entre la formation des hommes et le déroulement de leur vie active, les types de questions qui se posent à eux se situent à des niveaux de détails variables et appellent des formes de réponses différenciées.

Ainsi les connaissances nécessaires pour éclairer l'action des pédagogues sont-elles d'une nature différente de celles que réclame le planificateur. De même, les besoins d'information des chefs d'établissements d'enseignement se distinguent-ils par leur contenu de ceux des responsables directs de l'orientation ou du conseil professionnel.

- d'autre part, les canaux de collecte de cette information complexe doivent s'adapter aux caractéristiques propres de la réalité que l'on veut observer et aux procédures les plus efficaces pour y accéder.

Ainsi, le moyen de mettre en évidence les facteurs techniques et organisationnels (qui agissent sur la configuration particulière de la répartition des emplois) suppose des procédures d'enquête différentes de celles qui visent à analyser la nature précise des tâches et de leurs supports de connaissances.

De même, interrogera-t-on différemment les individus si l'on souhaite simplement repérer l'éventail des situations d'emploi à partir d'une formation déterminée, ou si, au contraire, on désire analyser en profondeur le degré d'utilisation des connaissances acquises ainsi que les besoins de formation complémentaire ressentis.

Le but des orientations à moyen terme est précisément d'assurer la cohérence et la complémentarité de ces investigations, en veillant notamment à ce que l'équilibre soit bien respecté dans l'affectation des moyens consacrés à chacun des modes d'approches retenus, de telle sorte que la progression générale soit aussi uniforme que possible.

Quatre axes principaux ont été définis pour ordonner les activités d'étude du Centre :

1. la connaissance des processus d'évolution des qualifications.

L'objectif recherché est de pouvoir attirer l'attention du formateur, avec une anticipation suffisante pour qu'il ne soit pas pris de vitesse par l'événement, sur les évolutions les plus significatives qui se dessinent au travers d'une

Les types de questions que se posent les différents interlocuteurs du CEREQ quant à l'articulation de la formation et de l'emploi se situent à des niveaux de détails variables et appellent des réponses différenciées...

... Saisir « la réalité » des phénomènes observés suppose la mise en œuvre de procédures de collecte de l'information adaptées à chaque cas...

... Le but de l'orientation des travaux à moyen terme est précisément d'assurer la cohérence et la complémentarité des investigations et la pertinence des réponses aux questions posées.

Ces investigations ont pour but d'attirer l'attention du formateur sur les « évolutions » les plus significatives.

Elles s'appuient sur une observation directe dans l'entreprise et une solide documentation économique et technologique.

observation directe de l'emploi dans l'entreprise, s'appuyant sur une solide documentation économique et technologique.

Deux types de méthodes et d'instruments sont utilisés à cette fin :

— **des « études de branches »** (1) permettent, grâce au concours des échelons régionaux de l'Emploi, de recueillir (auprès d'un nombre important d'entreprises appartenant à un même ensemble d'activités économiques) une série de données mettant en rapport les principales caractéristiques des unités de production avec la structure de leurs emplois. Les enquêtes en cours dans les différents secteurs de la chimie et de la mécanique ont permis d'expérimenter ce nouvel instrument d'observation qui devra désormais être appliqué systématiquement à l'ensemble des activités avec le concours des ministères techniques intéressés.

Des conventions passées avec certaines des entreprises enquêtées devront permettre d'assurer la permanence du dispositif d'observation.

— **des « études transversales »** s'attachent à dégager les caractères et l'évolution des fonctions d'entreprise qui ne sont pas directement dépendantes d'un processus de fabrication spécifique. Ainsi pourront être mis en évidence des besoins en personnel qualifié qui se diffusent largement dans toute l'économie, mais dans des conditions encore très mal connues et très difficiles à saisir.

Cette démarche présente notamment un intérêt évident pour les responsables des Universités qui souhaitent actuellement connaître l'éventail des emplois offerts, ou pouvant l'être, aux étudiants engagés dans les filières de l'enseignement supérieur, elles-mêmes en voie de restructuration.

2. l'étude des modalités d'accès aux emplois.

L'objectif recherché ici est de donner à l'ensemble des réseaux de formation, des indicateurs sur la diversité des situations d'emploi obtenues par les personnes, jeunes ou adultes, qui en sont issues.

Pour être significatifs, ces indicateurs doivent pouvoir : d'une part, conduire à des comparaisons entre les filières de formation, et d'autre part, permettre de dégager les rôles respectifs de la formation initiale ou continue, et de l'expérience professionnelle pour l'accès à certaines catégories d'emploi.

Il ne s'agit donc pas de procéder à des études juxtaposées à caractère monographique portant sur des populations isolées de diplômés appartenant à une promotion déterminée, mais au contraire de tisser progressivement un maillage qui recouvre l'ensemble des formations.

Les enquêtes entreprises actuellement constituent donc une première étape dans la mise en place d'un dispositif général, les établissements de formation devant se mettre en état de procéder, avec l'assistance du centre, à ce type d'interrogation.

A terme, le rôle du centre devrait consister essentiellement, dans ce domaine, à faire remonter périodiquement une information, suffisamment homogène pour autoriser des synthèses nationales indiquant à chaque région sa position relative.

Dans l'immédiat, le centre étend ses observations en interrogeant des anciens élèves ou étudiants des promotions récentes issus de tous les niveaux de formation, avec le concours des services académiques d'information et d'orientation et celui des établissements.

Parallèlement, une méthode permettant de repérer, dans les entreprises, les emplois constituant des points d'entrée privilégiés pour les jeunes diplômés est en cours d'élaboration avec le concours d'un institut universitaire.

(1) Voir note d'information n° 5.

Ces investigations ont pour but de fournir aux responsables de la formation, aux établissements, comme à ceux qui en sont issus, des indicateurs sur la diversité des situations d'emploi obtenues au sortir des formations.

3. l'analyse de la qualification.

Il s'agit de créer un « instrument » qui puisse traduire la réalité de situations de travail en constante évolution.

Tâche difficile qui correspond à la vocation la plus originale du CEREQ, et à l'apport le plus constructif qu'il peut offrir au pédagogue.

Nous sommes ici en présence de ce qui représente l'objectif central du CEREQ, ce qui correspond à la fois à sa vocation la plus originale et à l'apport le plus constructif qu'il puisse offrir au pédagogue.

Cependant le sujet est d'une réelle difficulté et suppose résolu des préalables méthodologiques particulièrement délicats.

Il s'agit en effet de créer un instrument, suffisamment simple pour être opérationnel, qui puisse traduire la réalité de situations de travail en constante évolution, en termes directement interprétables pour le remodelage des contenus et des filières de formation.

Ni les méthodes de qualification du travail, ni les systèmes de classification d'emplois, ni les procédures traditionnelles de concertation entre les professions et les formateurs ne répondent d'une manière satisfaisante à ce qui est devenu la préoccupation majeure de tous les responsables de l'appareil de formation. Certes, les acquis de la sociologie et de la psychologie industrielles, ainsi que la démarche des ergonomes, constituent une base de départ pour tout travail de cette nature ; il n'en reste pas moins qu'il a fallu partir du bilan de leurs recherches, développer une réflexion conceptuelle d'un type nouveau et se mettre en mesure de passer très rapidement à une expérimentation systématique en entreprises.

Pour être pleinement fructueuse, la recherche engagée en 1972 par le CEREQ suppose en outre que se développe parallèlement une connaissance des « acquisitions de compétences », de leur mesure et de leur validation, recherche qui doit être poursuivie dans les systèmes de formation par les équipes spécialisées en sciences de l'éducation.

4. l'amélioration des instruments de prévision.

Le CEREQ participe à l'amélioration des instruments de prévision :

- d'une part par ses propres études,
- d'autre part, en collaboration avec les instances publiques qui interviennent dans l'élaboration des prévisions économiques...

La conviction est maintenant assez largement partagée que les prévisions, permettant la confrontation des ressources fournies par les systèmes de formation avec les besoins de recrutement de l'économie, ne feront de progrès décisifs que dans la mesure où elles pourront se nourrir d'une information qualitative collectée à un niveau suffisamment fin.

Il ne faut donc pas s'attendre dans l'immédiat à des améliorations très spectaculaires dans ce domaine de la prévision et il convient de se préserver de toute illusion à cet égard.

Aucune occasion de perfectionnement des méthodes et des instruments actuels ne doit cependant être négligée.

Le CEREQ s'y emploie dans deux directions complémentaires :

- tout d'abord, il est possible de valoriser les informations recueillies par la première série d'études du centre pour fournir déjà des indicateurs utiles au planificateur,
- ensuite, des progrès peuvent être accomplis sur le plan théorique en développant une recherche d'exploitation systématique de toutes les données statistiques disponibles.

Il ne s'agit pas dans ce cas d'un domaine d'étude propre au CEREQ, mais bien plutôt d'une activité charnière qui relie le centre à l'ensemble des instances publiques intervenant dans l'élaboration des prévisions économiques : Institut national de la statistique et des études économiques, Commissariat général du Plan, Directions de la Prévision des Ministères de l'Economie et des Finances et de l'Education nationale, Ministère des Affaires sociales, Ministère du Développement industriel et scientifique...

Cette activité n'en est pas moins essentielle, car elle offre la garantie que les informations qualitatives recueillies par le centre pourront être intégrées comme éléments d'interprétation ou de redressement des projections établies par les statisticiens.

Pour être pleinement efficace, la collaboration du centre avec les différents ministères doit comporter une responsabilité particulière dans la conception et la mise en œuvre des schémas généraux et des instruments de prévision concernant les relations entre flux de formation et besoins de recrutement. Il s'agit ici plus particulièrement de la mission du CEREQ qui consiste à « utiliser les résultats des études sur la qualification pour favoriser l'amélioration des estimations sur les besoins en formation nationaux, régionaux ou sectoriels et sur leurs perspectives d'évolution », et « à mettre en œuvre un cadre d'analyse susceptible de rendre compte des relations entre les secteurs de la formation et de l'activité professionnelle ». (Arrêté du 18 mars 1971, art. 8.)

C'est notamment dans cette perspective qu'un groupe de travail interministériel, animé par le CEREQ, a fonctionné en liaison avec le Commissariat général au Plan durant toute l'année 1972.

C'est également dans le même esprit que le centre a participé activement aux travaux d'un groupe constitué dès 1971 en vue de l'amélioration de la « nomenclature des emplois » du Ministère d'Etat chargé des Affaires sociales.

... — C'est ainsi qu'il a animé en 1972 un groupe de travail en liaison avec le Commissariat général au Plan ;
— qu'il participe aux travaux d'un groupe sur l'amélioration de la « nomenclature des emplois »...

*
**

Une mission de « service public » très spécialisée, un domaine d'étude nouveau et complexe, des voies d'approche diversifiées, la conception d'outils propres à satisfaire les besoins d'information de ses utilisateurs, tels sont les traits dominants de l'orientation générale du CEREQ.

Ils donnent à cet observatoire interministériel, placé sous la tutelle du Ministère de l'Education nationale, sa physionomie propre qui le distingue très nettement des laboratoires de recherche fondamentale.

Les disciplines auxquelles le Centre doit faire appel sont aussi multiples que variées. La pluridisciplinarité de ses équipes n'est donc pas une vaine formule, c'est une nécessité si l'on veut exprimer tous les aspects d'un phénomène que les objectifs de notre politique sociale obligent désormais à dominer.

III. — LE PROGRAMME D'ACTIVITÉ POUR 1972 ET 1973

Pour avoir une vue claire de l'enchaînement des travaux du centre, il faut pouvoir en examiner le contenu sur une durée de deux années. Ainsi peut-on mieux apercevoir l'articulation entre l'achèvement des études en cours et le lancement d'études nouvelles, tout en procédant aux ajustements nécessaires pour l'année en cours.

En effet, dans la plupart des cas, la réalisation d'une étude requiert une durée supérieure à une année. On peut, en schématisant, définir le profil type d'une étude moyenne en la décomposant en 3 phases de six mois chacune :

- une phase « préparatoire » correspondant à la définition de la problématique, au choix des méthodes, à la mise au point et au test des instruments d'études ;
- une phase de « réalisation » qui va de la collecte des informations à partir de documents existants à l'observation directe ;

— une phase « d'exploitation » qui se traduit par la rédaction de documents rendant compte des résultats et assortis de propositions concernant directement les utilisateurs.

C'est pour cette raison que le centre a adopté une présentation de programmes « glissants » portant sur deux années : le premier programme indiquait les travaux à entreprendre pour 1971 et 1972, le second programme ajuste et complète cette première tranche en y ajoutant une nouvelle série d'études qui seront engagées en 1972 et 1973.

De cette manière, le conseil de perfectionnement peut disposer, lors de sa réunion annuelle de mai, d'un panorama des activités du centre sur trois années consécutives grâce au compte rendu d'activité du programme en cours, et au projet de programme suivant qui lui est soumis.

Le tableau ci-après donne la liste des sujets sur lesquels travaillent les équipes du centre en 1972 et 1973.

PROGRAMME D'ACTIVITÉ POUR 1972 ET 1973

RUBRIQUE D'ETUDE	ACHEVEMENT OU PROLONGEMENT	D'ETUDES EN COURS	ÉTUDES NOUVELLES
I. — ÉVOLUTION DES QUALIFICATIONS — « Etudes de branche »	<ul style="list-style-type: none"> — Chimie. — Mécanique. — Tourisme. — Ingénierie. 		<ul style="list-style-type: none"> — Fonction sanitaire (établissements de soins publics et privés). — Distribution (gros et détail). — Bâtiment et travaux publics (gros œuvre et génie civil). — Dossier technique et économique sur Industries agricoles et alimentaires.
	— « Etudes transversales »	<ul style="list-style-type: none"> — Fonctions de « gestion » : analyse des besoins de formation. — « L'informatique » et ses applications : <ul style="list-style-type: none"> • analyse des emplois d'informaticiens, • incidence de l'introduction de l'informatique sur les fonctions de l'entreprise et les emplois. — Situation de la demande de qualification en « langues vivantes ». 	
II. — ACCÈS AUX EMPLOIS	<ul style="list-style-type: none"> — Elèves ayant préparé un BEP en 1970. — Etudiants ayant quitté l'Université en 1970 : <ul style="list-style-type: none"> • enquêtes pilotes (6 Universités), • enquête sur échantillon national. 		<ul style="list-style-type: none"> — Elèves entrant directement dans la vie active à la sortie d'une classe terminale du second cycle de l'enseignement général. — Comparaison des emplois obtenus par des anciens élèves de CAP et des stagiaires de FPA. — Conseil technique aux services académiques pour une enquête auprès des capacitaires en droit.
III. — ANALYSE DE LA QUALIFICATION	<ul style="list-style-type: none"> — Expérimentation et mise au point d'un instrument d'analyse. — « Fonction de fabrication » : répartition des tâches de l'ingénieur et de ses collaborateurs. — Les emplois des techniciens supérieurs : étude pilote en Bourgogne et Franche-Comté. 		<ul style="list-style-type: none"> — Applications de l'analyse de la qualification : <ul style="list-style-type: none"> • emplois de secrétariat ; emplois administratifs et commerciaux des entreprises, • tâches d'encadrement dans les grandes surfaces. — Analyse des expériences françaises de restructuration des tâches. — Analyse des « tâches » tertiaires dans les entreprises.
IV. — AMÉLIORATION DES INSTRUMENTS DE PRÉVISION	<ul style="list-style-type: none"> — Mise au point d'un « schéma d'analyse » des données comparées sur l'emploi et la formation : <ul style="list-style-type: none"> • applications sectorielles. • applications régionales. (Façade méditerranéenne.) — Participation à l'amélioration des nomenclatures. 		<ul style="list-style-type: none"> — Mise en place d'un système d'information et de recherche sur l'emploi et la formation (SIREF) [en collaboration avec l'INSEE]. — Contribution à la réalisation d'un répertoire des emplois.

Toutes les études nouvelles inscrites à ce programme sont actuellement en préparation, et passeront successivement au stade de l'exécution pendant le premier semestre 1973.

Dans le courant de 1974, quatrième année de fonctionnement du centre, leurs résultats viendront s'ajouter à ceux des études déjà réalisées ; ainsi, au moment où commenceront les travaux des commissions du VII^e Plan, le CEREQ aura-t-il réuni une information qualitative nouvelle portant sur les sujets suivants :

1. Facteurs d'évolution de la qualification dans les activités ci-après :

- chimie ;
- mécanique ;
- bâtiment génie civil ;
- tourisme ;
- ingénierie ;
- établissements de soins ;
- distribution (gros et détail).

Les informations recueillies sur ces secteurs permettront à la fois d'améliorer la valeur des descriptions d'emploi, donc la qualité de la documentation sur les professions, et d'apporter au prévisionniste des données rendant intelligibles les structures d'emplois des entreprises.

2. Diffusion de la demande de qualification portant sur les éléments suivants :

- les techniques de gestion (évaluation de la fonction de gestion des emplois de cadres) ;
- les applications de l'informatique (identification des tâches et des emplois concernés par le traitement automatisé de l'information) ;
- les langues vivantes (simple repérage des secteurs demandeurs d'emploi).

Les données recueillies apporteront au formateur des éléments indispensables pour la mise en œuvre de programmes d'initiation ou de sensibilisation adaptés aux principales familles de demandeurs.

3. Diversification de la demande de qualification aux différentes fonctions assumées dans l'entreprise :

- fonction « fabrication » (évolution de la répartition des tâches entre l'ingénieur et ses différents collaborateurs) ;
- fonctions « tertiaires » (analyse des tâches tertiaires dans l'entreprise).

4. Indicateurs sur le passage de la formation à l'emploi :

• Niveau VI :

- enquête sur l'emploi des jeunes de 17 ans dans cinq régions.

• Niveau V :

- enquête sur l'accès à la vie active des jeunes ayant préparé un B.E.P. en 1970,
- comparaison des emplois obtenus par des jeunes issus d'un C.A.P. et des stagiaires de F.P.A. de même niveau et de même spécialité,
- enquête auprès des élèves de l'enseignement technique des académies d'Aix-Marseille, Montpellier et Nice.

• Niveau IV :

- accès à la vie professionnelle des élèves ayant suivi une formation technique de niveau IV en 1966,

- enquête exploratoire sur les techniciens du bâtiment et de la chimie,
 - enquête sur les emplois obtenus par les élèves issus d'une classe terminale de l'enseignement général et qui n'ont pas obtenu le baccalauréat.
- *Niveau III :*
 - enquête pilote sur la population des techniciens supérieurs de Bourgogne et de Franche-Comté,
 - enquêtes auprès des anciens étudiants d'I.U.T.
 - *Niveaux III, II et I :*
 - enquête auprès des anciens étudiants ayant quitté l'Université en 1970, à tous les niveaux.

La plupart de ces études ont fait l'objet de « notes d'information » : on trouvera en annexe la liste des notes déjà parues.

5. Études en profondeur de la qualification.

L'instrument d'analyse actuellement expérimenté devra être généralisable à la fin du premier semestre de 1973.

Les sujets mentionnés dans le programme le sont à titre indicatif : ils devront être précisés dans le programme pour 1973 et 1974.

IV. — LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIVITÉS NOUVELLES

A terme, les études entreprises par le CEREQ doivent répondre aux trois grandes catégories de besoins pour la satisfaction desquels il a été créé :

- elles fourniront des supports d'intervention pour les actions de conseil et d'orientation, par l'intermédiaire d'une documentation renouvelée et enrichie en permanence ;
- elles donneront au formateur un reflet de l'évolution des activités et une appréciation des exigences de qualification auxquelles il devrait pouvoir faire face ;
- elles apporteront aux planificateurs des séries d'informations quantifiées sur les mécanismes réels des rapports entre formations et emplois.

Pour atteindre cet objectif le CEREQ doit procéder au montage d'un dispositif capable de produire d'une manière continue, avec une précision suffisante et un taux de couverture satisfaisant, des résultats offrant les garanties de rigueur indispensable à l'usage qui doit en être fait.

Il s'agit là d'une véritable action d'investissement préalable qui doit être conduite avec toutes les précautions souhaitables pour assurer la maîtrise de son développement et pour en faciliter l'introduction dans les milieux professionnels d'une manière durable.

Cependant, devant l'urgence constamment réaffirmée des besoins d'informations exprimés par ses interlocuteurs, le centre mettra en œuvre, dès le début de 1973, des instruments permettant de rendre disponibles dans un délai plus rapide des informations, à portée et à signification certes beaucoup plus limitées, mais néanmoins d'une qualité suffisante pour éclairer certaines décisions ou améliorer les instruments documentaires.

Il s'agit à des niveaux différents : de la constitution d'un « répertoire des emplois », de la création d'un « bureau des statistiques professionnelles », d'une « mission » de liaison et de concertation.

1. La constitution d'un « répertoire des emplois ».

Au cours des années 1971 et 1972, le centre a pu procéder à un certain nombre de travaux qui vont dans le sens d'une amélioration de l'information existante, de ses moyens de collecte et de la facilité de son utilisation.

C'est ainsi en premier lieu qu'a été publiée sous forme de cahiers regroupés dans le « dossier n° 1 du CEREQ », une présentation des « nomenclatures de métiers, d'emplois et de formation professionnelle », accompagnée de tables de correspondance.

Ce travail a été ensuite poursuivi par un dépouillement systématique des conventions collectives qui aboutit actuellement à la confection de fascicules donnant pour chaque appellation une définition et des possibilités de passage avec la « nomenclature des emplois ».

Parallèlement, le Centre participait, aux côtés du Ministère d'Etat chargé des Affaires sociales et de l'I.N.S.E.E., à la mise au point d'une présentation améliorée de la « nomenclature » des emplois, destinée à la fois à ses utilisateurs et aux entreprises soumises à l'enquête annuelle sur la « structure des emplois ».

S'inscrivant à la suite de ces recherches systématiques d'amélioration des bases de l'information existante, la refonte des nomenclatures, actuellement entreprise par l'I.N.S.E.E., est une action à plus long terme qui suppose, pour être menée à bonne fin, la mobilisation de données nouvelles dans des délais raisonnables.

La possibilité d'associer cette exigence avec la volonté de doter les services de conseil, d'information et de placement d'une documentation solide et actualisable a conduit le Conseil de perfectionnement du CEREQ à retenir un projet qui doit permettre de réaliser, avec les services intéressés, un « répertoire des emplois ».

Il semble en effet possible, en établissant un calendrier d'exécution très strict, de couvrir en trois années l'essentiel des rubriques de la nomenclature des emplois, selon un regroupement à définir, et de procéder, pour chacune, à des relevés systématiques d'informations dans les entreprises.

La réalisation du répertoire s'effectuera en commençant par les emplois dont le caractère prioritaire aura été reconnu : il apportera, pour chacune des appellations retenues, des données sur la position de l'emploi dans les fonctions de l'entreprise, sur les caractères essentiels des tâches exercées (leur niveau de qualification, la nature des instruments utilisés) et sur le degré d'initiative réservé au titulaire d'emploi dans les procédures d'instruction et de contrôle.

2. La création d'un « bureau des statistiques professionnelles » et la mise en route d'une « mission de liaison ».

Tout en connaissant les limites qu'imposent les caractéristiques actuelles des sources d'informations statistiques disponibles, lorsqu'il s'agit d'établir des bilans quantitatifs entre les ressources procurées par les systèmes de formation et les besoins de recrutement, il importe que toutes les données existantes apportant des éléments de réponse soient utilisées dans les meilleures conditions.

C'est dans ce but que le centre a obtenu pour 1973 une première tranche de moyens complémentaires pour qu'il soit en état d'exécuter les décisions arrêtées lors de réunions interministérielles tenues au début de 1972.

Ces moyens nouveaux seront consacrés à la mise en place de la « mission » et du « bureau des statistiques professionnelles ».

A) « La mission » composée de quatre chargés de mission, a pour but d'assurer des liaisons permanentes avec les Commissions professionnelles consultatives d'une part, les comités régionaux de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi d'autre part.

B) Le « bureau des statistiques professionnelles » aura pour charge de regrouper, en liaison étroite avec les organismes publics détenteurs d'informations, les séries statistiques disponibles sur l'emploi et la formation professionnelle.

Ces informations seront complétées par les résultats d'enquêtes partielles ainsi que par les renseignements qui peuvent être tirés de l'exploitation de certains fichiers professionnels, après accord avec les organismes gestionnaires de ces sources.

Progressivement, les résultats des études du centre seront intégrés dans cet ensemble de données qui seront présentées dans des cadres correspondant aux besoins des interlocuteurs nationaux et régionaux du CEREQ.

Le centre n'agit point dans ces domaines comme un créateur d'informations mais il intervient en qualité de prestataire de service pour confronter des données existantes, en promouvoir des exploitations complémentaires et harmoniser leur présentation.

Ainsi pourra être constitué au CEREQ, puisque la décision a été prise de lui confier cette tâche, un instrument permanent, géré pour le compte de l'ensemble des départements ministériels, et rassemblant les données qui constitueront les bases d'un « système d'information et de recherche sur l'emploi et la formation » (SIREF),

L'opportunité de mettre en commun et de valoriser l'information existante inspire également un projet déjà très avancé auquel collabore le CEREQ aux côtés du Ministère d'Etat chargé des Affaires sociales, du Centre d'études de l'emploi et du Secrétaire général de la Formation professionnelle. Il s'agit de la constitution d'un « fichier automatisé » regroupant une sélection d'études à caractère scientifique portant sur l'emploi et la formation professionnelle, et géré avec le concours technique du Centre documentaire des Sciences humaines du C.N.R.S.

Intégrant le signalement des principales études publiées sur ces sujets, tant au niveau international, que national et régional, ce « fichier scientifique », qui sera opérationnel en 1973, rendra un service incontestable à ses abonnés en facilitant leur recherche bibliographique. Un bulletin signalétique sera diffusé périodiquement.

REPRODUCTION AUTORISÉE SOUS RÉSERVE DE MENTIONNER LA SOURCE

ANNEXE

LES PUBLICATIONS DU CEREQ

Les publications du CEREQ revêtent des formes différentes suivant leur finalité :

- les « dossiers » mettent à la disposition du public le compte rendu des études et recherches réalisées par le centre ;
 - la « bibliothèque du CEREQ » publie des résultats de recherches qui, sans être réalisées par le centre, apportent dans le domaine des qualifications et de la formation professionnelle qui est le sien, une contribution scientifique jugée particulièrement intéressante ;
- Ces deux publications sont en vente à la « Documentation Française » (29-31, quai Voltaire, Paris-7°) ;*
- les « Notes d'information », dont la onzième est ici publiée, rendent compte sous une forme synthétique de la démarche et des études entreprises par le Centre et sont diffusées directement par ses services ;
 - les « documents de travail » correspondent à une étape intermédiaire dans la réalisation d'une étude et, de ce fait, ne font l'objet que d'une diffusion restreinte.

PUBLICATIONS DISPONIBLES

I. — « DOSSIERS »

(En vente à la Documentation Française.)

- N° 1. — « Nomenclatures de métiers, d'emplois et de formations » (20 F).
- N° 2. — « Les tâches et qualifications de l'informatique » (7 F).
- N° 3. — « Les emplois tenus par les jeunes de 17 ans » (*en cours d'impression*).
- N° 4. — « Possibilités d'emploi selon les qualifications acquises dans les formations initiales » (30 F).
- N° 5. — « Accès à la vie professionnelle des élèves ayant suivi une formation technique de niveau IV » (*en cours d'impression*).

II. — « BIBLIOTHÈQUE DU CEREQ »

(Egalement en vente à la Documentation Française.)

- N° 1. — « Recherches sur les prévisions d'emploi. Dossier de branche - l'industrie pharmaceutique », A. d'IRIBARNE (50 F).
- N° 2. — « Formation et analyse sociologique du travail », M. LESNE et C. de MONTLIBERT (25 F).
- N° 3. — « Enquête sur la formation et le devenir professionnel d'une promotion de jeunes de l'agglomération parisienne », H. BASTIDE, M. CAZENAVE et M. ROSET (20 F).
- N° 4. — « Le travail et la formation des femmes en Europe », F. LANTIER (15 F).

III. — « NOTES D'INFORMATION »

- N° 1. — « Premières orientations méthodologiques des travaux du CEREQ », janvier 1972.
- N° 2. — « Les emplois des jeunes salariés de 17 ans », 15 février 1972.
- N° 3. — « Un dispositif permanent d'observation : la fiche de collecte d'informations sur les consultants des services d'orientation », 29 février 1972.
- N° 4. — « Résultats d'une enquête préparatoire à une étude sur les B.E.P. », 20 mars 1972.
- N° 5. — « La connaissance des qualifications et des facteurs explicatifs de leurs évolutions : « les études de branche » chimie et mécanique, 25 avril 1972.
- N° 6. — « Les besoins en perfectionnement des cadres en cours de carrière », 15 juin 1972.
- N° 7. — « L'évolution des techniques dans... les industries mécaniques : les machines-outils à commande numérique », 1^{er} juillet 1972.
- N° 8. — « L'accès à la vie professionnelle des élèves sortis de l'enseignement technique (B.E.I., B.E.C., B.T., B.S.E.C.) en 1966 », 15 juillet 1972.
- N° 9. — « La pratique de la qualification du travail dans les grandes entreprises françaises », 25 juillet 1972.
- N° 10. — « Insertion professionnelle des anciens étudiants des I.U.T. », 20 août 1972.

Librairies-Imprimeries Réunies

7, rue Saint-Benoît, 75006 PARIS

548-24-75 - 548-54-83

Rédaction-administration

C E R E Q

58, bd du Lycée, 92170 VANVES
Tél. : 644-02-40.

Directeur de la publication : Gabriel DUCRAY